



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2018

Présents : ANDRE Jean-Marc, BONNEFOY Claudie, BOYER Jean-Pierre, BREST Isabelle, COSTAGLIOLA DI FIORE Marie-Christine, DELAUP Annie, EYNAUD Nicole, GONTERO Sylvie, HAUCOURT Jean-Pierre, JOUVE Bertrand, OLLIVIER Bernard, SEVILLA Françoise

Absents : CARNAT Benjamin, DUPOUX François, LEGUAY Gilbert

Compte rendu des décisions du maire prises en vertu de l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales

- Renouvellement du bail commercial avec La Société « LUBERON RESTAURATION » représentée par Madame Sylvie WALBERT épouse AVENTINI (Gérante) et Monsieur Michel AVENTINI, pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} octobre 2018

1. Schéma de Cohérence Territoriale Pays d'Apt Luberon - Avis sur le projet arrêté

Le conseil municipal émet un avis favorable.

2. Autorisation permanente et générale de poursuites donnée à Madame Valérie GUIGON, responsable du centre des finances publiques d'APT

Le conseil municipal vote cette autorisation.

3. Tarifs des concessions au cimetière

Le conseil municipal vote les tarifs suivants :

Concession	Tarif*	Durée
Pleine terre (dim. 2,2m x 1m)	500 €	30 ans
Caveau 3 et 4 places	500 €	30 ans
Caveau 6 places	650 €	30 ans
Columbarium	150 €	30 ans

* hors droits d'enregistrement, à la charge du titulaire en sus.

Elément	Tarif
Case columbarium (2 à 3 urnes)	500 €

4. Signature de la Convention de Délégation de Service Public – Fourrière automobile

Le conseil municipal décide de confier à la SARL « Dépannage Viau » le service public de fourrière automobile sur la commune. La convention est signée pour 4 ans.

5. Signature d'une convention de mise à disposition de données numériques géo-référencées relatives à la représentation à moyenne échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution - ENEDIS

Le conseil municipal vote cette convention.

Le Maire de Saignon

Jean-Pierre HAUCOURT